



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Mali

Question écrite n° 13354

## Texte de la question

M. Patrick Mennucci souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères, sur la situation des otages français au Mali. L'ONU, à l'initiative de la France, vient d'adopter une résolution de soutien à une force militaire d'intervention au Mali. En représailles, le nouveau chef d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) pour le Sahel et le Sahara, Yahya Abou El Hamame, a affirmé qu'une intervention militaire dans le nord Mali signerait « l'arrêt de mort des otages français ». Face à cette crise et conscient de la difficulté de la situation, il souhaite connaître sa position et la manière dont il compte s'y prendre pour éviter un drame.

## Texte de la réponse

A la demande du mouvement national pour la libération de l'Asawad (MNLA), le représentant spécial du ministre pour le Sahel a reçu les 22 et 26 novembre derniers une délégation du MNLA, présidée par le secrétaire général du mouvement, M. Bilal Ag Achérif. Ces entretiens avaient pour objectif de transmettre les messages suivants au MNLA : la France demande au MNLA de renoncer non seulement à l'indépendance, mais aussi à l'autodétermination. Le MNLA doit reconnaître l'intégrité du territoire malien et l'intangibilité de ses frontières. La France, tout comme la communauté internationale, condamne toute atteinte à l'unité et à l'intégrité du Mali. Elle considère en outre que les autorités maliennes doivent dialoguer avec les groupes armés à condition qu'ils ne soient pas terroristes ni affiliés à des groupes terroristes et qu'ils reconnaissent l'unité du Mali. Le MNLA n'a pas directement répondu à ce message. Le secrétaire général du mouvement a demandé que la France l'aide à mettre en place une plateforme de revendications crédible et viable. Le représentant spécial a répondu qu'il ne revenait pas à la France de s'associer directement à la rédaction de cette plateforme mais que des experts non gouvernementaux à même de les aider à rédiger cette plateforme pourraient leur être indiqués. Le MNLA a également demandé que la France joue un rôle de coordinateur des différentes médiations et enceintes impliquées dans le règlement de la crise malienne. Le représentant spécial pour le Sahel a indiqué qu'il ne revenait pas à la France d'assurer ce rôle. La France ne prétend être qu'un facilitateur dans la crise malienne. De manière plus générale, la France considère que le MNLA, qui porte des aspirations, anciennes, d'une partie des Touaregs, a vocation à participer à toutes négociations entre les autorités maliennes et les représentants du Nord, sans constituer toutefois l'unique représentant des populations du Nord.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Mennucci](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13354

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [11 décembre 2012](#), page 7255

**Réponse publiée au JO le :** [22 janvier 2013](#), page 774